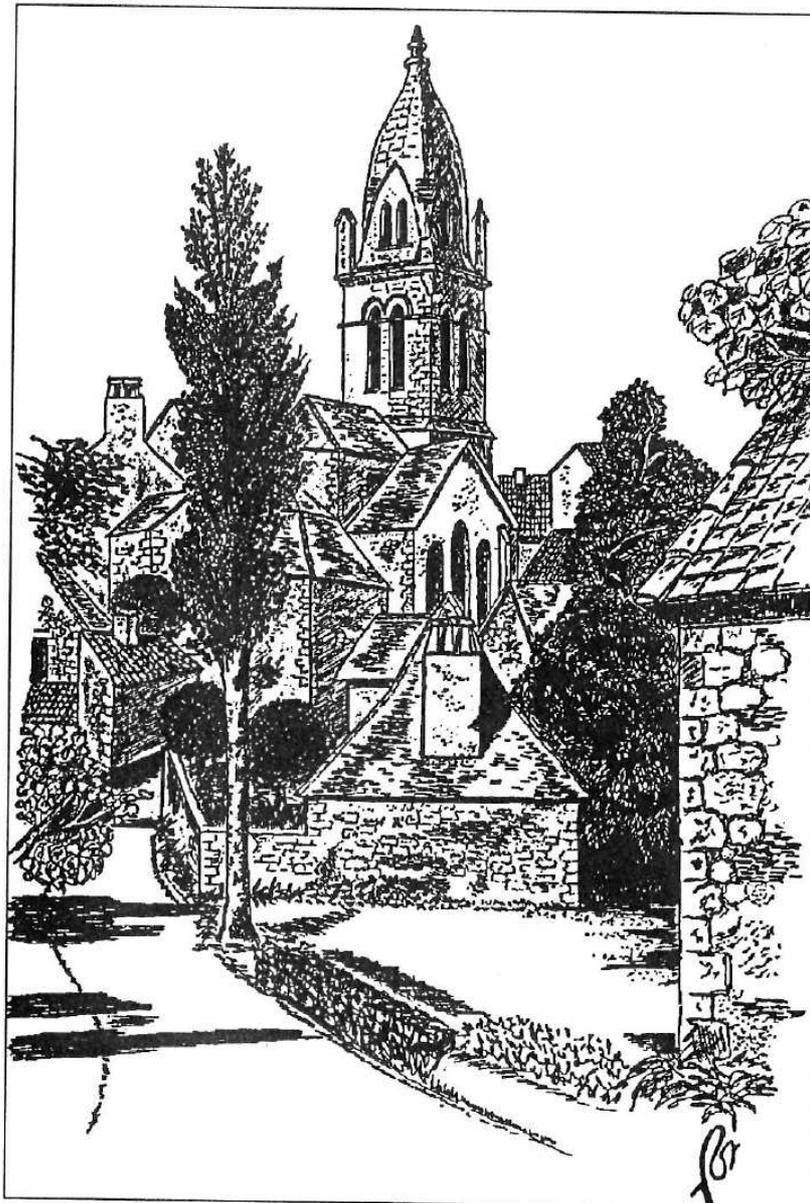




# Lou Tambourinaire



N° 166 – FÉVRIER 2017



Bulletin Municipal d'Informations  
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

Trimestriel Communal publié par la Commission Municipale de l'Information  
( Distribution gratuite )

SOMMAIRE

	PAGES
Le mot du Maire.....	1,2,3,4

**LA VIE MUNICIPALE**

Réunion du Conseil Municipal	
▪ Du 22 Novembre 2016 .....	5,6,7,8,9
▪ Du 20 Décembre 2016 .....	9,10,11,12,13
Nouveaux habitants – Décès – Retrait des plaques de n° de rue .....	14
Invitation à la population (Parc photovoltaïque).....	15
Invitation destinée aux jeunes (City-stade).....	16
Renseignements utiles .....	17
Information à la population .....	18,19,20,21,22,23

**LA VIE DES ASSOCIATIONS**

Les Associations de la Commune .....	24
Calendrier des manifestations 2017 .....	25
« Manifestations » : - Soirée quizz musical.....	26
Repas Les Boulistes de Faux.....	27

**INFORMATIONS DIVERSES**

Permanences .....	28
Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins.....	29
Commerçants et artisans de la commune .....	30
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – Horaires déchèteries - SPANC .....	31
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – Bureau d'information touristique.....	32
Communauté de Communes Portes Sud Périgord – Exposition.....	33



Rédaction	Alain LEGAL Yolande FORMAGGIO Laure BOURDÉ Coralie LOURENCO
Tirages	Mairie de FAUX
Distribution	Les élus



**LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL**

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.  
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons ainsi du papier....*

**FÉVRIER 2017**

## *LE MOT DU MAIRE*

### *Vœux à la population présentés le 08 janvier 2017*

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons encore une fois pour cette traditionnelle cérémonie de vœux, moment privilégié s'il en est.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, et je suis heureux de vous retrouver aujourd'hui pour faire un bilan de l'année 2016 avec vous.

Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive, j'ai le plaisir de vous adresser mes vœux de bonheur en cette nouvelle année 2017 pour vous souhaiter une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive.

Je vous renouvelle mes remerciements pour votre engagement, à quelque niveau qu'il soit, en faveur de notre belle commune.

Son dynamisme bénéficie pour une part importante du dynamisme de ses associations et de ceux qui les font vivre.

La vie associative dans notre commune confirme sa grande richesse par la diversité des activités proposées, que ce soit dans le domaine social, culturel, ou sportif.

Je veux donc remercier plus particulièrement les bénévoles associatifs, les présidents, les membres de ces associations qui contribuent à créer ce lien indispensable « au bien vivre ensemble » au sein de notre commune.

Je souhaite également remercier l'ensemble des professionnels qui permettent à notre commune d'avoir sa propre identité, et qui confortent son dynamisme permettant d'attirer de nouvelles familles et de nouveaux habitants qui bénéficient de services qui se confortent avec l'appui notamment de la commune.

Je pense également aux agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour vous apporter service et soutien toujours dans la bonne humeur, dont je voudrais saluer le travail et l'implication.

Ces vœux sont aussi l'occasion pour moi de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui viennent conforter la richesse humaine de notre village.

J'aurai une pensée particulière, pour tous ceux qui souffrent de maladie ou qui éprouvent des difficultés matérielles.

Enfin je ne saurais oublier en ayant un souvenir ému, tous ceux, nombreux, qui nous ont quittés durant l'année 2016.

L'année 2016, comme j'ai pu en parler notamment lors de notre inauguration de septembre, aura été très chargée pour l'équipe municipale.

15 réunions du conseil municipal, de nombreuses réunions de commissions et groupes de travail ainsi que nos participations de plus en plus nombreuses dans les collectivités territoriales dont nous sommes membres, Communauté de communes, Syndicat d'eau, d'électricité, Scot et Pays du bergeracois ont nourri l'activité des élus.

2016a été une année de réflexion et de préparations de dossiers pour 2017 et les prochaines années,

Cependant nous avons pu finaliser sur 2016 plusieurs chantiers qui s'inscrivent toujours dans les choix que nous avons souhaités pour notre mandat.

A savoir :

- Le service à la population
- L'appui à l'activité économique
- Le cadre de vie

Le dossier phare est notre projet de mairie maison de service :

- Le dossier de permis de construire de la future mairie maison de service agence postale communale et bibliothèque a été déposé en fin d'année. L'appel d'offre va être lancé pour un commencement des travaux à la fin du printemps.

Une demande de financement a été déposée dans le cadre de l'appel d'offre « Scot territoire à énergie positive » pour l'installation géothermie profonde qui va alimenter le chauffage du bâtiment.

A l'occasion de cette réalisation, un renforcement électrique va être effectué sur ce secteur, et la borne électrique prévue avec le SDE va être implantée sur le parking.

- L'installation d'un salon de coiffure dans un local communal qui vient conforter l'activité économique et compléter les services offerts à la population, avec une belle réalisation et des débuts d'activité prometteurs.
- La numérotation des rues dont le dossier d'étude est terminé, avec la validation définitive des choix, la commande du matériel et une installation prévue sur le premier trimestre.
- Une nouvelle tranche de travaux d'entretien voirie et chemins, permettant de conserver nos chemins ruraux et communaux en bon état.
- Des travaux de rénovation des installations électriques et mécaniques des cloches.
- Sur le site de Canguilhem, le nettoyage du site et la coupe du bois sont terminés, le bail définitif a été signé, pour un démarrage des travaux première semaine de janvier 2017 et une mise en service de la centrale photovoltaïque prévue pour l'automne. A ce titre une réunion d'information à destination de la population va être organisée avec l'entreprise URBASOLAR le mardi 31 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.

Le démarrage de ce chantier est l'aboutissement d'un projet porté pendant près de 4 ans. Travaux de nettoyage, études des différents bureaux, échanges avec les différents services de l'état, avec l'entreprise qui porte ce projet et plus de 50 réunions ou rencontres sans compter les très nombreux contacts mails et téléphoniques.

- L'ensemble du conseil est particulièrement satisfait de la reconversion opérée sur ce site, qui sera dédié aux énergies renouvelables et à la formation à la sécurité.
- Des contacts ont déjà été concrétisés avec des structures de formation, notamment lycée agricole professionnel de La Brie, centre de formation des apprentis de Boulazac pour développer un volet pédagogique dédié au développement durable.

Dans le prolongement de cette action, nous allons accueillir une stagiaire école de mi janvier 2017 à avril 2018 qui, dans le cadre de sa formation, va se consacrer à structurer toute cette démarche en lien direct avec les autres dossiers qui vont être activés par l'équipe municipale en 2017.

A savoir :

- La démarche Zéro-phyto en lien avec le département visant à supprimer totalement l'utilisation des désherbants et pesticides.
- La mise en œuvre d'un agenda 21.

Par ailleurs, l'équipe municipale a continué son travail d'études et de faisabilité et de recherche de financement pour :

- Le lancement d'un appel d'offre pour la création d'un city stade, avec un démarrage des travaux début de l'été.
- L'étude et les demandes de financements pour l'aménagement de la tour à Canguilhem pour des travaux programmés en 2017.
- L'étude avec le SDE pour un enfouissement des réseaux dans le haut du bourg et réfection de l'éclairage public dont les travaux devraient également être programmés en 2017.

Vous pouvez constater que si tout se déroule normalement, c'est une grosse année de travaux qui va marquer 2017, après une année 2016 nourrie par de nombreuses études et demandes de financement.

#### **Au sein du Syndicat départemental d'énergie :**

- Le chantier, sortie du bourg vers Beaumont avec suppression fils nus, enfouissement des réseaux et amélioration de l'éclairage public est terminé.
- Deux études sont en cours :
- pour un enfouissement des réseaux dans le haut du bourg et réfection de l'éclairage public dont les travaux devraient également être programmés en 2017.
- Pour l'alimentation et l'aménagement de l'éclairage sur le site de la future mairie.

#### **Au sein de la communauté de communes :**

Travaux d'entretien et de rénovation du réseau routier communautaire.  
Maintien de la troisième classe ouverte en 2015.

D'autres améliorations, conduites par d'autres maîtres d'ouvrage, sont en cours ou effectuées sur la commune :

- La sectorisation de l'électricité avec 6 chantiers d'ENEDIS qui vont se terminer en 2017.
- L'alimentation du NRAZO nœud de raccordement zone d'ombre par la fibre a permis la montée en débit sur l'ensemble de notre commune en 2016, sur le réseau Internet

avec une bonne couverture sur l'ensemble de la commune et un débit important à moins d'un km.

Je voudrais enfin remercier tous ceux qui au quotidien font que notre commune est un lieu vivant qui s'enrichit dans sa diversité.

Je tiens à citer de nouveau Robert Park qui écrivait fort justement « que la commune n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements, c'est un état d'esprit ».

Cet état d'esprit qui correspond à celui de notre commune : Le bien vivre ensemble, la solidarité, la qualité du lien social qui se tisse quotidiennement, la convivialité, la proximité et cette appartenance, qui font que chaque citoyen se sent véritablement un habitant de notre commune.

Comme vous pouvez le constater, nous continuons à œuvrer, pour que notre commune soit toujours plus agréable à vivre. L'année à venir est synonyme de temps pour continuer à développer de nouveaux projets. Ce que nous souhaitons vraiment, c'est que chacun d'entre nous se sente concerné par sa commune, dans le bien être à y vivre et dans l'action pour y mieux-être.

En conclusion, je vous invite à lever le verre de l'amitié et vous souhaite une nouvelle fois de l'optimisme pour une belle et heureuse année 2017.



*Le Maire*  
*Alain Legal*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Le vingt-deux novembre deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AGUESSE Rachel, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, ROMERO Emmanuel, TEJERINA Stéphane.

Représentée : AUBUS Sylvain, DUBUC Bernard.

Absents, excusés : MARCOMINI Chantal,

Madame FORMAGGIO Yolande a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, validation des statuts,
- Participation aux frais de nettoyage de Canguilhem,
- Syndicat de rivières ; compétence GEMAPI,
- Participation aux frais d'emprunt pour la 3<sup>e</sup> classe, de la part de la CCPSP,
- Destruction des frelons asiatiques,
- Demandes de location,
- Dénomination des rues, ajout d'une impasse,
- Adhésion à la démarche zéro phyto,
- Choix de l'entreprise pour l'hydro-curage de l'assainissement collectif,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve les comptes-rendus des séances des 18 et 27 Octobre 2016, à l'unanimité.

### 1 – Compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, validation des statuts

Monsieur le Maire propose de différer ce sujet au prochain Conseil Municipal afin de fournir à l'ensemble des élus les documents et les explications nécessaires pour délibérer dans de bonnes conditions. Par ailleurs la compétence facultative « création, aménagement, entretien et gestion des équipements de loisirs et de tourisme d'intérêt communautaire » a fait l'objet d'une discussion lors du dernier conseil communautaire en raison de l'existence dans la compétence obligatoire promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme.

Ce dossier est important, il est préférable de bien le préparer.

Les modifications des statuts sont du ressort du conseil communautaire mais elles sont approuvées par les Conseils municipaux, la définition de l'intérêt communautaire est du seul ressort du conseil communautaire.

### 2 – Participation aux frais de nettoyage de Canguilhem

Monsieur le Maire annonce aux élus que le chantier des travaux de nettoyage prévus sur Canguilhem touche à sa fin.

Il a été demandé à l'Entreprise URBA SOLAR la possibilité de prendre en charge le coût des travaux à ce jour assumé par la commune ; Monsieur le Maire a sollicité le responsable des travaux de cette société pour une prise en charge à hauteur de 17 126 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de faire une demande de participation aux frais auprès d'URBA SOLAR pour la somme de 17 126 €, à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait le bilan de ce chantier pour lequel Régis FRAY, à qui nous avons confié la tâche, l'a assumée avec grand sérieux et a même fait mieux que prévu. Monsieur le Maire se félicite du choix de faire travailler une entreprise locale.

L'INRAP a donné rapidement les autorisations pour la poursuite du projet photovoltaïque ; il n'a pas été trouvé de traces archéologiques dues à la présence du dolmen.

### 3 – Syndicat de rivières ; compétence GEMAPI

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 18 Octobre dernier, ce dossier a été discuté sur la base d'un modèle de délibération transmis par le syndicat de rivières prenant en compte ;

- Article 1 : la liste des communes formant ledit Syndicat RIVIÈRES, VALLÉES et PATRIMOINE en BERGERACOIS y ajoutant la Commune de SAINT AGNE,
- Article 2 : les compétences de ce syndicat ; Préservation du bon état environnemental des cours d'eau - Valorisation des cours d'eau et du patrimoine naturel et bâti lié aux cours d'eau – Etude, restauration, entretien, protection de la faune et de la flore et contrôle des espèces invasives sur l'ensemble des milieux aquatiques des bassins versants du RVPB - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; la défense contre les inondations ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines – Toutes actions liées directement ou indirectement aux quatre points clés précités, ou à la compétence GEMAPI.

Toutefois, la compétence GEMAPI devait être prise par le syndicat de rivières ensuite ; mais il a été décidé par ledit syndicat de la prendre de façon concomitante, elle a ainsi été intégrée au modèle.

Suivant la loi MAPTAM, la compétence GEMAPI sera assumée par les Communautés de Communes à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2018. Par anticipation, le Syndicat RVPB prend cette compétence pour un territoire réparti sur 3 communautés de communes différentes.

Une discussion entre élus fait ressortir que la prévention des inondations peut coûter cher aux administrés et que l'exercice de la compétence GEMAPI ne sera pas homogène entre les Communautés de Communes et les syndicats.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé en partie les articles un et deux lors de la session du 18 Octobre.

Au 1<sup>o</sup> Janvier 2018 ce sera à la Communauté de Communes de gérer cette compétence directement ou par délégation.

Dans le cas où la Commune ne se prononcerait pas, cela vaut accord tacite.

Considérant la mission importante du syndicat de rivières, le Conseil Municipal, approuve l'article 1<sup>o</sup> des statuts intégrant la Commune de SAINT AGNE et l'article 2 hormis le transfert de la compétence GEMAPI.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas approuver les statuts tels que présentés et ne veut pas anticiper le transfert de la compétence GEMAPI, à l'unanimité.

### 4 – Participation aux frais d'emprunt pour la 3<sup>o</sup> classe, de la part de la CCPSP

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis que la Communauté de Communes exerce la compétence scolaire et gère notre Ecole, nous facturons les frais de fonctionnement assumés par les services de la Mairie au bénéfice de l'Ecole à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD.

Depuis que nous avons ouvert la troisième classe dans une partie du bâtiment des associations en septembre 2015, nous devons demander aussi le remboursement de l'annuité d'emprunt contracté pour les travaux de rénovation de ce bâtiment, soit une annuité d'emprunt divisée par 2 correspondant en gros à la surface mise à la disposition de la CCPSP ; ce qui représente la somme de 2 554 €.

Le Conseil Municipal, approuve le principe de cette participation à frais d'emprunt, à l'unanimité.

### 5 – Destruction des frelons asiatiques

La destruction des frelons asiatiques a été assumée par notre Communauté de Communes à son début, puis abandonnée.

Cette année, nous notons une recrudescence de nids sur le territoire de notre Commune ; environ 5 ou 6 nids sur les dernières années.

Face au danger que représente la piqûre de cet insecte, et pour gagner en efficacité Monsieur le Maire propose la prise en charge de la destruction des nids et du piégeage des frelons asiatiques par la Commune.

Nous allons demander des devis à plusieurs entreprises de la région.

Les habitants de FAUX devront nous signaler la présence des nids.

Le Conseil Municipal, donne son accord, à l'unanimité.

#### 6 – Demandes de locations

Des demandes de locations ont été reçues en Mairie concernant la salle des fêtes par des particuliers non habitants de FAUX et les barnums par une Association de la Commune de SAINT AUBIN de LANQUAIS.

La Commune de SAINT AUBIN nous prête un barnum et en échange nous mettons à disposition les tables et chaises au Comité des Fêtes pour leur fête d'été.

Le Comité des Fêtes de SAINT AUBIN a souhaité disposer d'un barnum de FAUX, nous avons répondu que nos barnums ne sont pas prêtés à l'extérieur, conformément aux délibérations déjà prises. Lorsque l'ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES de FAUX a demandé à SAINT AUBIN son barnum car celui de FAUX était trop grand, cela a posé problème.

Après discussion sur les modalités de location des barnums et du matériel, Les élus décident d'accorder la réciprocité uniquement pour SAINT AUBIN de LANQUAIS.

Le Conseil Municipal, autorise le prêt d'UN barnum à SAINT AUBIN de LANQUAIS, à l'unanimité.

La seconde demande concerne la salle des fêtes pour des cours de Yoga par un professionnel pour un soir de préférence.

Considérant qu'il s'agit d'une location à but commercial, le Conseil Municipal conserve sa ligne de conduite qui est de ne pas ouvrir les locations aux professionnels, à l'unanimité.

#### 7 – Dénomination des rues, ajout d'une impasse

Lors de la séance du 18 Octobre dernier, le Conseil Municipal a validé la dénomination de 51 rues.

Suite à la desserte nécessaire pour des terrains à bâtir au lieu-dit « les Grèzes », un chemin rural carrossable a été remis en état pour y donner un accès. La commission en charge du dossier a décidé d'inclure cette voie dans la liste déjà existante.

Cette voie, donnant accès à la parcelle C 769, parallèle au CD 19, est appelée « Impasse du Dolmen » et porte le numéro 52.

Les responsables de la Commission Rues rencontrent Monsieur Philippe COSTE de la DIRECTION des ROUTES et du PATRIMOINE PAYSAGER de BERGERAC pour valider les marquages au sol appliqués par la Commission, le lundi 28 Novembre, à partir de 14 heures 30.

A l'occasion, les emplacements des panneaux handicapés seront positionnés.

Un article sera rédigé et publié dans le TAMBOURINAIRE expliquant aux administrés l'importance de cette opération et les dates des permanences des élus.

Les plaques des noms de rues, des numéros et leurs accessoires sont livrés.

Pour ce qui est des financements, nous avons obtenu un accord pour 3 000 € au titre des amendes de police, et 8 706 € au titre de l'accessibilité handicapé.

Le Conseil Municipal, valide « l'impasse du Dolmen », à l'unanimité.

Concernant les subventions en cours, Monsieur le Maire ajoute que 1 000 € du Fonds d'Aide aux Communes sont attribués par le CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour l'isolation de la salle des fêtes. Le dossier TEPCV, abandonné à un moment, est remis en route pour l'isolation de la salle des fêtes.

2 500 € sont accordés par la MSA pour le City stade au titre du CDST (Contrat de développement social territorialisé).

#### 8 – Adhésion à la démarche zéro phyto

Monsieur le Maire a assisté à une réunion organisée par le Conseil Départemental sur la démarche zéro-phyto. A ce jour, 220 communes de Dordogne ont adhéré à la charte « zéro phyto » ; il est à noter qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, les communes n'auront plus de possibilité d'utiliser les produits phytosanitaires.

Des résultats très positifs ont été obtenus par les communes engagées dans la démarche depuis 3 ou 5 ans ; la réduction du volume des produits phytosanitaires est compensée par des plantations spécifiques et du matériel adapté.

En ce qui concerne la Commune de FAUX, l'emploi de désherbant est maintenant bien réduit,

Une Commission est créée pour ce projet comprenant ; Bernadette DORLÉAC, Rachel AGUESSE, Patrick DUMON, Christophe DECONINCK et Alain LEGAL. Cette démarche pourrait être le point de départ d'un agenda 21.

Des aides conséquentes de l'AGENCE de L'EAU peuvent être obtenues. Au niveau du Département, Monsieur Philippe COSTE de la DRPP est chargé de l'accompagnement des communes.

#### 9 - Choix de l'entreprise pour l'hydro-curage de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire commente les offres des 3 entreprises qui ont répondu à la demande de devis d'hydro curage du réseau de l'assainissement collectif, par tiers chaque année.

Ce sont les entreprises SARP Sud-Ouest de VILLENEUVE, CANTIRAN d'EYMET et LHOMME de BERGERAC ;

<b>ANALYSE DE LA VALEUR TECHNIQUE</b>			
<b>ENTREPRISES</b>	<b>SARP Sud Ouest - ALANIOU</b>	<b>CANTIRAN</b>	<b>LHOMME</b>
	<b>47300 VILLENEUVE</b>	<b>24500 EYMET</b>	<b>24100 BERGERAC</b>

<b>ANALYSE DES PRIX</b>			
Montant hors taxes	<b>1014</b>	<b>741</b>	<b>2160,6</b>
Traitement sous-produits	18 €/m3	20 €/m3	30 €/M3
Forfait déplacement	50	50	135
Mise à disposition du camion			90
Observations	plus 40%	plus 30%	plus 20%
Observations	Evacuation des déchets vers un centre de traitement du Pont Roux à BERGERAC	Facturation au temps réel passé	
<b>TOTAL (Montant H.T hors traitement sous produits)</b>	<b>1064</b>	<b>791</b>	<b>2385,6</b>
<b>NOTE</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Il ressort que l'Entreprise CANTIRAN d'EYMET a fait la meilleure offre. Cette société, bien connue, est sérieuse dans son travail et possède du matériel adapté à ce genre de chantier.

Le Conseil Municipal, choisit l'entreprise CANTIRAN pour la somme de 791 € hors taxes, à l'unanimité.

## 10 - Questions diverses

### **Coupages d'électricité**

Des petites coupures d'électricité se sont produites récemment ; elles sont dues à du vent, des branches pouvant toucher les fils des lignes moyennes tension, de plus une campagne d'élagage autour des lignes moyennes tension est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2016**

Le vingt décembre deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, BOILLIN Françoise, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica.

Représenté : DUBUC Bernard, MARCOMINI Chantal, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe.

Monsieur DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Renouvellement du contrat d'Assurance du personnel CNP 2016,
- Indemnisation des frais de déplacement pour le personnel,
- Subvention Fonds d'Aide aux Communes,
- Renouvellement du groupement d'achat de l'électricité,
- Compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, validation des statuts,
- Adhésion à la charte zéro phyto,
- Convention de stage CFPPA,
- Virements de crédits ; budget annexe,
- Vente de bois de Canguilhem,
- Règlement du cimetière ; inscriptions au jardin du souvenir et aménagement du puisard,
- Autorisation de signature pour la convention d'utilisation du bâtiment de Canguilhem par les entreprises travaillant sur le site pour URBASOLAR,
- Vente de ferraille pour Canguilhem,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 22 Novembre 2016, à l'unanimité.

### 1 – Renouvellement du contrat d'Assurance du personnel CNP 2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme chaque année, il y a lieu de renouveler le contrat de groupe C.N.P Assurance pour l'année 2017. Ce contrat couvre le risque décès, maladie ou accident de vie privée, maternité adoption paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle des agents titulaires de la Commune.

Ce contrat de groupe est important pour la protection des salariés, il est proposé par le biais du CENTRE DÉPARTEMENTAL de GESTION de la DORDOGNE.

Au cours de l'année 2016, le montant de la cotisation a été de 3 573,12 €, soit un taux de près de 5,81 % de la base des salaires des agents concernés, en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal, décide du renouvellement du contrat CNP, à l'unanimité.

(Arrivée de Monsieur Emmanuel ROMERO)

#### 2 – Indemnisation des frais de déplacement pour le personnel

Par délibération en date du 8 Juin 2010, le Conseil Municipal a décidé du remboursement des frais de déplacement au personnel nécessaires pour les besoins du service.

Monsieur le Maire précise que la rédaction de la délibération de 2010 était trop détaillée et de ce fait ne pouvait pas toujours s'appliquer, il y a lieu de la rédiger de manière générale en faisant simplement référence à la législation.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de la rédaction de cette délibération, à l'unanimité.

#### 3 – Subvention Fonds d'Aide aux Communes

Monsieur le Maire fait un tour d'horizon des subventions accordées à ce jour et de celles qui sont attendues afin d'aider la Commune à la réalisation de ses projets.

Le Conseil départemental au moyen du FONDS d'AIDE aux COMMUNES peut aussi intervenir pour des projets plus modestes, il vient ainsi d'accorder la somme de 1 000 € pour les travaux d'isolation du plafond de la salle des fêtes.

Ces travaux doivent aussi bénéficier d'aides, dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie et au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte en Aquitaine ; toutefois les conditions de cette dernière ont été revues et Monsieur le Maire doute que la Commune puisse en bénéficier.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire de formaliser la demande de 1 000 € au titre du FONDS d'AIDE aux COMMUNES par une délibération, à l'unanimité.

#### 4 – Renouvellement du groupement d'achat de l'électricité

Suite à l'entrée en concurrence pour l'achat de l'électricité, Monsieur le Maire rappelle que la commune de FAUX a adhéré à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fourniture et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique par le biais des syndicats départementaux d'énergies SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA, lors de la séance du 24 Mars 2015. Ce groupement de commande est composé de 1 600 membres.

Le contrat arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, le SDE 24 nous propose de le renouveler dès maintenant afin que ces 5 syndicats lancent un nouveau marché d'une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat de l'électricité, à l'unanimité.

#### 5 – Compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, validation des statuts

Monsieur le Maire explique aux élus que suite à la séance du 17 Octobre 2016, le Conseil Communautaire propose aux Conseils Municipaux d'adopter les compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD comme décrites ci-après ;

##### **1 - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

1.1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

1.2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

1.3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

1.4 - Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

## **2 - COMPETENCES OPTIONNELLES**

- 2.1 - Protection et mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire,
- 2.2 - Politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire,
- 2.3 - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- 2.4 - Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,
- 2.5 - Action sociale d'intérêt communautaire,
- 2.6 - Création et gestion de maisons de service au public.

## **3 - COMPETENCES FACULTATIVES**

- 3.1 - Assainissement d'intérêt communautaire,
- 3.2 - Construction et aménagement de Maisons de santé d'intérêt communautaire,
- 3.3 - Aménagement numérique : établissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques au sens de l'article L 425-1 du CGCT.
- 3.4 - Création, aménagement, entretien et gestion des équipements de loisirs et de tourisme d'intérêt communautaire.

Le Conseil Municipal, adopte les compétences de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD, à l'unanimité.

### 6 – Adhésion à la charte zéro phyto

Lors de la séance du 22 Novembre dernier, le principe de non-utilisation des produits phyto sanitaires a été acté. Une documentation a été envoyée aux élus sur le sujet.

Monsieur le Maire propose maintenant de s'engager et d'adhérer à la « charte zéro pesticide » menée par le Conseil départemental.

137 Communes de Dordogne sont déjà engagées dans la démarche et l'accord des subventions octroyées au titre des contrats d'OBJECTIFS sont maintenant liés à cette charte, des formations sont nécessaires pour nos agents.

La Commune peut recevoir des aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les actions de sensibilisation et l'achat de matériel spécifique pour l'entretien des terrains sans herbicides.

Cette action pourra s'inscrire dans la démarche AGENDA 21 envisagée par l'équipe municipale.

Une commission composée de Bernadette DORLÉAC, Rachel AGUESSE, Patrick DUMON, Christophe DECONINCK et Alain LEGAL est créée pour prendre en charge ce dossier.

Le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la « charte zéro pesticide », à l'unanimité.

### 7 – Convention de stage CFPPA

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec Madame Elodie BULTEAU qui dans le cadre de son parcours professionnel, souhaite préparer un brevet professionnel « animateur de territoires ruraux » avec le CFPPA. (CENTRE de FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE et PROMOTION de la DORDOGNE) .Pour cela elle doit trouver une structure pour faire ce stage.

A ce titre il est proposé de signer avec elle, une convention de stage « Animateur de Territoires » à raison de 4 à 5 heures par semaine sur la période du 16 janvier 2017 au 27 Avril 2018.

Dans le cadre de ce stage, et à l'appui de son rapport, il va lui être demandé de nous aider à structurer notre réflexion sur la démarche environnementale et développement durable que nous avons engagé notamment par la reconversion du site de Canguilhem, faire le relais avec les formations qui vont être mises en place sur les énergies renouvelables et sur les formations sécurité routière déjà existantes sur l'ancien circuit. Elle travaille déjà à temps partiel à COOP ALPHA, elle est aussi animatrice pour les Temps d'activités Périscolaires à l'Ecole de FAUX.

Une indemnité de stage est prévue dans la convention.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de stage de Mme Elodie BULTEAU et à lui verser une indemnité de stage, à l'unanimité.

### 8 – Virements de crédits ; budget annexe

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de finaliser le remboursement des frais de personnel du budget annexe au budget principal pour la somme de 3 428,15 € ; il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Recettes de fonctionnement

-Article 70611. Redevance d'assainissement PLUS 2 000 €

-Article 621. Personnel extérieur au service PLUS 2 000 €.

Le Conseil Municipal, décide du virement de crédits ci-dessus, à l'unanimité.

#### 9 – Vente de bois de Canguilhem

Monsieur le Maire explique aux élus que suite au nettoyage de Canguilhem et à la décision de vendre le bois aux habitants de FAUX à prix coûtant, il y a lieu d'en fixer le prix de vente et de l'autoriser à encaisser les chèques des particuliers.

Le bois coupé sera attribué proportionnellement au nombre de demandes déposées en Mairie et suivant les possibilités du stock.

Le Conseil Municipal fixe le prix du bois vendu par la Commune à 11 € le stère et autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques, à l'unanimité.

Pour le bois qui est vendu à un prix préférentiel pour les habitants de FAUX par l'Entreprise MARES ; celle-ci se charge du chargement du bois et de la réception des sommes lui revenant.

#### 10 – Vente de ferraille pour Canguilhem

Parallèlement au nettoyage de Canguilhem et à l'enlèvement de la ferraille par l'entreprise FRAY régis, un nettoyage des bâtiments par les employés a permis la vente de 2 260 kg de ferraille à Monsieur ARTASO de SAINT AUBIN de LANQUAIS pour laquelle un chèque de 180,80 € vient d'être déposé à la Mairie.

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'encaisser ce chèque, à l'unanimité.

#### 11 – Règlement du cimetière ; inscriptions au jardin du souvenir et aménagement du puisard

Suite à une première dispersion de cendres au jardin du souvenir, une gravure sur le pupitre est demandée.

Dans le règlement du cimetière, nous avons imposé la gravure des NOM, PRENOM, années de NAISSANCE et de DECES d'une grosseur de 1 Centimètre, l'espace est de ½ centimètre entre 2 lignes.

Suite à des échanges avec plusieurs entreprises des pompes funèbres, il apparaît que la taille prévue pour gravure est trop petite ce qui entraîne une détérioration rapide des lettres. Il est donc proposé de remplacer cette gravure par la pose d'une plaque en bronze de dimension maxi 11 cm x 8 cm et portant les mêmes inscriptions, pour un coût à peu près équivalent.

Le Conseil Municipal, accepte la modification du règlement, à l'unanimité.

#### 12 – Autorisation de signature pour la convention d'utilisation du bâtiment de Canguilhem par les entreprises travaillant sur le site pour URBA SOLAR

Monsieur le Maire donne un résumé de l'avancement du chantier de préparation du parc photovoltaïque, il a rencontré Monsieur Pelletant responsable des travaux d'URBASOLAR et le dirigeant de la CYPRIOTE, entreprise en charge du terrassement, nivellement du terrain, broyage des souches, drainage des sols et enlèvement des dalles béton. Le chantier doit débuter le 2 Janvier 2017.

Pour éviter les frais de location de locaux de chantier, il est envisagé l'utilisation du bâtiment (ancien club house du ball-trap) dont la proximité et la taille conviennent parfaitement.

A ce titre, la rédaction d'une convention est proposée avec URBASOLAR afin de fixer les conditions de remise en état et d'utilisation du club house de l'ancien Ball-trap, celle-ci assumant tous ces frais ; que ce soit le branchement en eau potable, les installations électriques, l'isolation, le changement de vitres cassées et des menuiseries.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de remise en état et utilisation du club house de l'ancien Ball-trap, à l'unanimité.

Conformément à la réglementation en vigueur, pour le brûlage des branches qui restent sur le site, une déclaration d'incinération sera déposée par l'entreprise préalablement au brûlage.

#### 13 - Questions diverses

### **Assainissement Collectif**

Une réunion de travail pour étudier les possibilités d'extension du réseau se tiendra le 25 Janvier 2017 à 10 heures du matin, avec les responsables du SATESE à la Salle des fêtes.

### **Parc photovoltaïque**

Le chantier ayant démarré, Les élus prévoient d'organiser une réunion pour présenter le projet et apporter à la population toutes réponses aux questions sur le futur parc photovoltaïque.

### **Archéologie**

Suite aux fouilles qui ont eu lieu sur le site de Canguilhem, et aux contacts avec les responsables de l'INRAP il va être proposé de donner une petite conférence sur les richesses archéologique de FAUX, à destination des habitants de la Commune. Une réunion va être programmée au printemps.

### **Défibrillateur**

La décision de L'achat d'un défibrillateur est actée pour 2017 en liaison avec le projet de la nouvelle Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

### NOUVEAUX HABITANTS

*Avec un petit peu de retard, Justine BEZIAT, domiciliée Route de Lajasse et compagne de Fabien BÔLE.*

*HAMMOUDI Anthony, Rue Albert Guillaume (le Bourg).*

*CHATELET Nicolas, PELISSIE Sandra et leurs enfant, Route de Beaumont (Les Grèzes) .*

*GAVA Cédrine, Route de Bergerac (La Robertie).*

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre  
Commune*

### DÉCÈS

*Jack DELAYRE, décédé le 14 décembre 2016.*

*Jean-Claude DOUMEIZEL, décédé le 29 décembre 2016.*

*Nous présentons à la famille nos plus  
sincères condoléances*

*Nous invitons les nouveaux résidents à venir  
se faire connaître à la MAIRIE et aux  
services de LA POSTE à ISSIGEAC, dès leur  
arrivée dans notre village.*

*Merci d'avance*



## **RETRAIT DES PLAQUES DE NUMÉRO DE RUE**

Nouvelle permanence

**Samedi 11 février 2017  
De 10h00 à 12h00**

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir retirer votre plaque, vous pouvez demander à quelqu'un de le faire à votre place.

# Invitation à la population

## Suite au démarrage du chantier

La Commune et l'entreprise URBASOLAR vous convient à

### une réunion d'information



La réunion abordera les thèmes suivants :

-Les principes sur lesquels repose le projet,

-Le volet technique,

-Les réponses à vos questions.

# PROJET DE CITY-STADE (terrain multisports)

## INVITATION destinée aux JEUNES de la Commune

Afin que ce projet soit une réussite et qu'il corresponde le mieux possible aux besoins de ses futurs utilisateurs que vous êtes,

le Conseil municipal a décidé d'organiser

une **réunion d'information et d'échanges sur ce projet.**

Ce moment sera l'occasion de vous le présenter, mais surtout d'écouter vos idées et vos attentes.

Nous pourrons en outre élargir la discussion sur d'autres sujets en rapport avec la vie des jeunes de la commune.

**A la salle des fêtes de Faux**

**SAMEDI 4 FEVRIER 2017**

**A 10h00.**

**ENEZ NOMBREUX POUR TOUT SAVOIR SUR CE PROJET  
IMPORTANT POUR LA COMMUNE ET SES HABITANTS !**



(Exemple de City-stade. Cette image ne reflète pas le projet de la Commune qui n'est pas encore défini.)

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

### **LE BUREAU DE LA MAIRIE**

Est ouvert au public les :  
Lundis – Mercredis - Vendredis,  
De 14 heures à 18 heures 30.

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)  
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96  
☎ 09.70.62.53.28.



### **L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

De FAUX est ouverte,  
Les après-midi,  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### **MARCHÉ du VENDREDI**

Celui-ci a lieu sur la Place du Foirail,  
Partie goudronnée,  
Tous les vendredis matins,  
De 9 h à 12 h 30.



### **LE RAMASSAGE DES POUBELLES**

est effectué le Lundi matin  
Et le jeudi matin en période estivale  
(juillet-août)

## **VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE sur** **SERVICE-PUBLIC.fr**

Si vous avez tenté de modifier votre adresse suite à la dénomination et la numérotation des rues sur Service-public.fr mais que le site ne reconnaît pas votre adresse : pas d'inquiétude, c'est normal.

Les nouvelles adresses administratives n'ont pas encore été mises à jour dans les services des Impôts et de La Poste.

Il est nécessaire d'être patient et d'attendre encore un peu !

## INFORMATION et ORIENTATION des PERSONNES ÂGÉES et HANDICAPÉES

Les missions d'information et d'orientation des personnes âgées et des personnes handicapées, précédemment assurées par les associations CLIC (centres locaux d'information et de coordination), sont désormais assurées par le Conseil Départemental.

Désormais, pour des questions ou de l'information concernant la gérontologie ou le handicap, vous pouvez vous renseigner auprès du **Centre Médico-Social** le plus proche de chez vous.

<b>BERGERAC EST</b> <b>Maison du</b> <b>Département</b> <b>16 Bd Maine de Biran</b> <b>24100 BERGERAC</b> <b>05 53 02 04 00</b>	<b>BERGERAC OUEST</b> <b>Maison du</b> <b>Département</b> <b>16 Bd Maine de Biran</b> <b>24100 BERGERAC</b> <b>05 53 02 04 00</b>
CMS BERGERAC MDD en Bergeracois 16 bd Maine de Biran 24100 Bergerac 05 53 02 04 00	CMS SIGOULES 2 rue Caillaud 24240 Sigoulès 05 53 58 44 39
CMS BEAUMONT 5 Avenue Rhinau 24440 Beaumont 05 53 02 06 10	CMS LA FORCE 2 rue Jean Miquel Maison du Service Public 24130 La Force 05 53 58 02 39
CMS CREYSSE 12 Grand Rue 2 <sup>ème</sup> étage 24100 Creysse 05 53 02 04 89	CMS PORT SAINTE FOY 71 rue Onésime Reclus 33220 Port Sainte Foy et Ponchapt 05 53 24 72 67
CMS LALINDE 12 Avenue Jean Moulin 1 <sup>er</sup> étage 24150 Lalinde 05 53 02 04 90	

## INFORMATION IMPORTANTE DE LA MAIRIE

### MÉDAILLE DE LA FAMILLE

Chaque année, à l'occasion de la Fête des Mères, l'UDAF 24 (Union Départementale des Associations Familiales) organise une cérémonie de la Médaille de la Famille, dans le but de distinguer le travail, le soin et le dévouement qu'un parent apporte à sa famille.

Pour prétendre à cette distinction honorifique, il faut :

- Avoir élevé au moins 4 enfants de nationalité française,
- Que l'aîné ait atteint l'âge de 16 ans,
- Avoir élevé ses enfants dans les meilleures conditions possibles.

Cette médaille a également pour but de distinguer un parent ou une personne dont les aléas de la vie font qu'élever une famille n'est pas toujours facile :

- Toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans ses frères et ses sœurs suite au décès des parents,
- Toute personne ayant élevé pendant au moins 2 ans un orphelin avec lequel elle a un lien de parenté,
- Tout veuf ou veuve de guerre ayant élevé seul au moins 3 enfants,
- Ou toute autre personne œuvrant de manière remarquable dans le domaine de la famille.

**A cette fin, si vous êtes une maman répondant à ces critères, ou si vous êtes un papa et ses enfants souhaitant remercier et faire connaître le dévouement de leur épouse et de leur maman, n'hésitez pas à nous contacter. Nous souhaitons vous aider dans cette démarche de reconnaissance !**

☎ 05.53.24.32.40

L'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement L'ANIL vous apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement (propriétaires et locataires).

L'ANIL possède un bulletin bimestriel qui fait le point sur l'actualité du secteur du logement : études, propositions, projets et surtout, l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence dans tous les domaines intéressant les ADIL : financement du logement, droit de la location, urbanisme, contrats, maîtrise de l'énergie...

**Il est consultable en Mairie.**

Coordonnées de l'ADIL 24 :

Bergerac  
Point Info Famille - CAF  
24 boulevard Victor Hugo  
24100 Bergerac  
Tél : 05 53 09 89 89

Permanences :

LA FORCE 2 <sup>ème</sup> jeudi 9h – 12h	Centre Intercommunal d'Action Social – CIAS 2 rue Jean Miquel
LALINDE 4 <sup>ème</sup> mardi 13h30 – 16h30	Espace Économie Emploi 3 rue du Professeur Testut

Site internet :

<http://www.adil24.org/les-permanences-de-ladil-24>

## INTOXICATION au MONOXYDE de CARBONE

Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au Monoxyde de carbone (CO) augmentent. Les trois quarts ont lieu de JANVIER à MARS puis d'OCTOBRE à DÉCEMBRE. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

***Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant et mortel.***

Symptômes d'intoxication : maux de tête, fatigue, nausées.

Les bons gestes de prévention :

- Faites vérifier et entretenir vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation, etc. avant chaque hiver ;
- Respectez le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, appareils à gaz, groupe électrogène...). Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement, et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Aérez au moins 10 minutes par jour, même s'il fait froid.



PRÉFECTURE DE LA DORDOGNE  
**Autorisation d'accès dans  
les propriétés  
publiques et privées**



PRÉFÈTE  
DE LA DORDOGNE

Un arrêté préfectoral signé par Madame la Préfète de la Dordogne le 8 décembre 2016 **autorise les agents et autres personnes opérant pour le compte de l'IGN** (Institut National de l'information géographique et forestière), de pénétrer dans les propriétés publiques et privées dans le cadre de missions de travaux géographiques et forestiers, sur le territoire de l'ensemble des communes du département.

La durée de validité de cette autorisation est de 5 ans.

## LE RELAIS

Le Relais est un service de collecte sélective gratuit des textiles, linges de maison et de chaussures (TLC).

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
2,56 tonnes de TLC ont été collectées  
sur la commune de Faux.**

Le partenariat de l'ensemble des Relais a permis en outre :

- La création de 2200 emplois en 30 ans ;
- La valorisation à 97% des textiles collectés en 2014 ;
- Une gamme d'isolation thermique et acoustique à partir de coton recyclé (Métisse)...

Le Relais agit au cœur des territoires et dans le respect des valeurs fondatrices de l'Economie Sociale et Solidaire, et met concrètement l'économie au service de l'homme.

# BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

## Réglementation relative au brûlage des déchets verts dans le département de la Dordogne.

- En premier lieu, l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013 réglemente le brûlage de déchets végétaux à l'intérieur des zones sensibles au risque incendie de forêt. Ainsi, dans ces zones il est interdit d'allumer un feu durant les périodes allant du **15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre**. En dehors de ces périodes, l'incinération des déchets végétaux est tolérée à condition de respecter les prescriptions destinées à limiter le risque d'incendie. Le titre 4 précise, par ailleurs, qu'en cas de conditions climatiques particulières, le préfet peut modifier ces périodes. Pour plus d'information sur ce texte, vous pouvez contacter le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Dordogne.

- Le second arrêté préfectoral a pour but de protéger la santé publique. Ainsi l'article 84 du Règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des déchets d'une manière générale. En effet, **cette pratique peut avoir un impact sur la santé, constituer un trouble de voisinage et dégrader la qualité de l'air.**

Toutefois, l'arrêté préfectoral du 8 août 1989 introduit une tolérance pour le brûlage des **déchets verts secs et non souillés à condition que cette action n'entraîne pas de nuisances pour les riverains. Cependant, cette pratique doit être limitée (notamment en cas de pic de pollution atmosphérique) puisque des solutions alternatives existent** : paillage, compostage ou gestion collective (déchetterie ou collecte en porte à porte). Pour être exhaustif, je vous précise que le maire de la commune peut réglementer de manière plus stricte, en raison des circonstances locales, de temps et de lieu, les brûlages tolérés dans les arrêtés cités précédemment. Enfin, je tiens à souligner que ces textes s'appliquent aux particuliers et non aux professionnels (paysagistes, entreprises...). En effet, ces derniers ont l'obligation de valoriser leurs déchets verts (paillage, broyage, compostage...).

### PREFECTURE DE LA DORDOGNE

#### Pollution atmosphérique

Le 23 janvier 2017, la Préfecture de la Dordogne a alerté l'ensemble des communes de la Dordogne sur le niveau de pollution atmosphérique aux particules fines (PM10), et a déclenché le premier niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution, actif sur l'ensemble du Département.

Dans ce cas, il existe **une procédure d'information et de recommandations, affichée en Mairie.**

**En cas de nouvelle alerte, ces informations seront donc affichées. Vous pouvez également vous renseigner sur le site Internet <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>**

FAÎTES CONFIANCE AU LEADER EUROPEEN  
DE L'HEBERGEMENT CHEZ L'HABITANT ET PAR L'HABITANT

**REJOIGNEZ LE RESEAU**



DORDOGNE-PERIGORD

**LABEL DE QUALITE DEPUIS PLUS DE 60 ANS**

***ENSEMBLE, OUVRONS LES PORTES DE VOTRE MAISON***



L'équipe périgourdine des Gîtes de France est à vos côtés, de la réflexion de votre projet à sa commercialisation !

**GÎTE, MAISON D'HÔTES, INSOLITE, CHALET, EN VILLE OU A LA CAMPAGNE :**

**Nous étudions ensemble la meilleure prestation à offrir à vos clients !**

Les réservations pour la saison prochaine sont déjà nombreuses, ne tardez plus :

CONTACTEZ-NOUS

**05 53 35 50 44**

[www.gites-de-france-dordogne.com](http://www.gites-de-france-dordogne.com) / [www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)

## **LA PELOUSE, MAISON D'ACCUEIL DES FAMILLES HOSPITALISÉES** **Pour rester auprès d'un proche hospitalisé**

Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bain et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46,70€ à 20,50€) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « la Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins, elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05.56.93.17.33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse : [www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr](http://www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr).

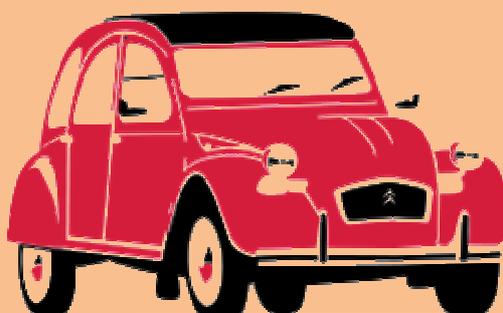


### LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE... avec une petite nouvelle

- \* **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- \* **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- \* **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* **A VOS SAVONS** : Mr LESCAUT Romain 07.86.06.12.19
- \* **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme CHAZALMARTIN Nicole :
- \* **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- \* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- \* **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux )**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

### Les 2CV en FAUXLIE'S

**vous souhaitent une très bonne année 2017.  
Il n'y aura pas de manifestation cette année afin de  
préparer en 2018  
les 70 ans de la 2CV.**



# Calendrier manifestations 2017

## Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
24 Février	Concours de Belote	Football Club de FAUX
25 Février	Soirée Quizz	A Vos Savons
11 Mars	Carnaval	APE
25 Mars	Repas Début de saison	Les Boulistes de FAUX
1 Avril	Théâtre – salle des Fêtes	Création et Loisirs
8 Avril	Théâtre - salle des Fêtes	Création et Loisirs
14 Avril	Quine	APE
29 Avril	Repas des chasseurs	Société de Chasse
1 <sup>er</sup> Mai	Concours de Pétanque – Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
1 <sup>er</sup> Mai	Omelette à l'aillet	Comité des Fêtes
13 Mai	Fête de l'association	Création et Loisirs
20 Mai	Concert à l'église	L'Orchestre d'Harmonie (dir. Jean BALLION)
28 Mai	Vide-grenier	Football Club de FAUX
17 Juin	Concours pétanque – Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
2 Juillet	Descente en Caisse à savon	A Vos Savons
14 Juillet	Repas du 14 Juillet – Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
15 Juillet	Les Tables de la Fontaine	AAM
22 Juillet	Concours de pétanque - Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
15 Août	Fête du village – Dans le bourg	Comité des Fêtes
26 Août	Concours pétanque – Place du Foirail	Les Boulistes de FAUX
14 Octobre	Repas de fin de saison – salle des fêtes	Les Boulistes de FAUX



# Soirée Quizz Musical



**SAMEDI 25 FÉVRIER 2017**

À PARTIR DE 20H À LA SALLE DES FETES DE FAUX  
POUR UNE SOIRÉE MEMORABLE ENTRE ADULTES !



Venez tester vos connaissances musicales  
"chansons française et internationales" autour d'un ou deux verres !  
Revoyez vos classiques et formez une équipes !

**NOUS VOUS PRÉSENTERONS L'ASSOCIATION  
ET SES PROJETS 2017 AUTOURS D'UN POT DE BIENVENUE**

Petites restaurations et buvettes sur place Bourriche

Prix aux 3 meilleures équipes



# Les BOULISTES de FAUX

**Organisent un repas**

**SAMEDI 25 MARS 2017**

**19h30**

**Salle des Fêtes de FAUX**

## MENU

**Apéritif  
Velouté  
Blanquette de veau –  
Riz  
Salade  
Fromage  
Dessert  
Café et vin compris**

## PRIX

Adultes : 20€  
Enfants de -12 ans : 8€

**N'oubliez pas vos couverts !**

**Réservation** : jusqu'au 17 mars  
2017 inclus

## Contact

François MAHIEU :  
05.47.77.26.70  
Alain FAURE :  
05.53.24.03.93

## Mme Stéphanie DARcq - ASSISTANTE SOCIALE

de la Direction Départementale de la Solidarité  
et de la Prévention tient une permanence  
Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,  
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,  
Siège : CMS de SIGOULES  
☎ 05.53.58.44.39



## M.S.A

sur rendez-vous par téléphone au  
08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

## C.I.A.S d'ISSIGEAC (Aides ménagères)

☎ 05.53.58.70.90.

21, rue Sauveterre 24560 ISSIGEAC

## C.I.A.S d'EYMET

☎ 05.53.22.98.16

## S.S.I.A.D

Route d'Eymet à ISSIGEAC

Permanence administrative le jeudi

de 15 h à 16 h 30,

☎ 05.53.74.26.25

## CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

tous les jours de 8h30 à 16 30

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ 05.53.35.60.00.

**3646**

## **INFO DROITS**

Information juridique gratuite  
(Famille, contrats, travail, pénal,  
procédures)

au Centre Intercommunal d'Action Sociale de  
LALINDE, 2, Rue Péchaud.

Le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois

de 14h à 16h

☎ 05.53.35.34.03.



## **CARSAT**

du lundi au vendredi

de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,

1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ **3960** ou **09.71.10.39.60**

**Numéro unique pour l'Aquitaine**

**05.47.56.92.19**

## Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –  
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ **0 820 200 189** du lundi au vendredi  
de 9 h à 18 h

## **C.E.D.I.F.F.**

(Centre d'Ecoute de Documentation et  
d'Information des Femmes et de la Famille)  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à  
BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## **CONCILIATEUR de JUSTICE**

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la  
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,  
3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05.

Jour de permanence :

Janvier à mars : jeudi 19/01, vendredi 17/02 et  
vendredi 17/03

Avril à juin : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois

ISSIGEAC : de 10h00 à 12h00 en Mairie

EYMET : de 14h00 à 16h00 en Communauté de  
communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Aide au logement, information des femmes et  
de la famille, fédération des consommateurs,  
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux  
victimes, conciliateur, médiation familiale  
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h  
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les  
professionnels du domaine juridique.

# MEMENTO

## POMPIERS 18 SAMU 15

MAIRIE de FAUX	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96 09.70.62.53.28
Télécopie	
AGENCE POSTALE DE FAUX	05.53.57.72.69
PRESBYTERE - EYMET	05.53.23.82.10
LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet) (Distribution)	05.53.58.70.49 05.53.22.70.29
COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES SUD PERIGORD Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC ÉCOLE de FAUX	05.53.58.70.71 05.53.24.32.17
SPANC	07.87.11.97.49
C.I.A.S. d'ISSIGEAC	05.53.58.70.90
OFFICE du TOURISME d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
DECHETERIE d'ISSIGEAC	05.53.73.34.46
AMBULANCES d'ISSIGEAC	05.53.58.73.83
TAXIS RAYMOND – ISSIGEAC et FAUX	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
HÔPITAL - BERGERAC	05.53.63.88.88
PHARMACIES à ISSIGEAC	
- des TILLEULS	05.53.58.60.64
- HUMPHRIES	05.53.58.70.10
CABINET MÉDICO – DENTAIRE ISSIGEAC	05.53.58.71.33
INFIRMIERES à FAUX Mmes Christine MARTIN- VERBEKE, Françoise CHARRIER, Sandra GOUIN et Delphine POLET	06.88.20.28.57
INFIRMIER(ES) - POTIER C. et Didier DERET à ISSIGEAC	05.53.74.86.58 06.84.36.12.83

## GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80 Permanences Lundi – Mercredi après-midi Dimanche matin

- M. ADELAÏDE à BOUNIAGUES	05.53.23.35.72 06.76.82.89.76
- B. LACOSTE-LAFOSSE à BOUNIAGUES	06.71.24.00.88
KINESITHEAPEUTES -S. GLORIEUX à ISSIGEAC -Mme BORINI Marcella à BOUNIAGUES - S. POIRIER à FAUX	05.53.24.12.37 06.20.92.01.83 05.53.22.89.05 06.28.69.40.30
OSTÉOPATHES M. POIRIER – MME POIRIER BOUNIAGUES - M. CHAPUIS à ISSIGEAC - Melle CHATEAUREYNAUD à ISSIGEAC	05.53.63.90.50 06.72.65.41.21 06.62.95.65.26
PEDICURE PODOLOGUE MONNIER A. à ISSIGEAC	06.61.69.36.06
PSYCHOPRATICIENNE TOURRES P. à BOISSE	06.88.55.78.93
VÉTÉRINAIRE C. MEERTS à MONSAGUEL	05.53.24.20.11
S-PREFECTURE BERGERAC	05.47.24.16.16
CENTRE IMPÔTS BERGERAC	05.53.63.67.20
TRESORERIE MUNICIPALE	05.53.57.25.62
E.D.F Dépannage	09.72.67.50.24
SAUR Accueil client et branchements	05.81.31.85.03
SAUR dépannage 7j/7j	05.81.91.35.04
SECOURS CATHOLIQUE	05.53.57.73.72
DAC CROIX ROUGE - BERGERAC	05.53.61.08.46
AÉROPORT Roumanières <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr/">http://www.bergerac.aeroport.fr/</a>	05.53.22.25.25

### PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

Tél : 05.53.23.82.10  
(Presbytère d'EYMET)

**Une messe est célébrée chaque dimanche  
à 9h30 à ISSIGEAC et à 11h15 à EYMET.**

**Mercredi 1<sup>er</sup> mars – Mercredi des Cendres  
Entrée en Carême : 11h à ISSIGEAC – 18h à EYMET**

### SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en  
équipe avec les médecins  
D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre  
le MEDECIN DE GARDE,  
un seul numéro à composer :  
le 15**

Vous serez mis en relation avec

## LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES

### ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts)- La Cabane – 05.53.61.37.45 – ou 06.69.44.54.88  
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) Les Galis – 06.45.65.57.56 – courriel [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – Les Galis – 05.53.24.32.58  
MARSAL Eric (Peinture, Vitrierie) – Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – Fontaud – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44  
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – Le bourg – 05.53.57.17.74  
ROQUET Daniel (Architecte) - Le Buth – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) Le Buth 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – La Robertie – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – Le Buth – 05.53.57.48.53  
STEYAERT Miguel (Electricité) – Le Buth – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – Le Bourg – 05.53.24.32.45

### COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) La Métairie du Roc – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – la Genèvre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) « Le Buth » - 05.53.61.24.45  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - La Barde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 [gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com)  
[www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – La Genèvre – 06.76.61.02.51  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulancier – restauration rapide) – La Cabane - 07.70.70.37.15  
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – La Micalie – 05.53.24.31.16  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) « Fontaud » - 06.77.04.19.91  
LAFON Caroline (Les Ciseaux de Faux) Coiffure mixte - Rue de la Poste – 05.53.27.24.54  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) « Les Grèzes » - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie)- Le Bourg – 05.53.24.96.11  
MERLE Alain (Vente de Crêpes, gaufres, chiros) – La Robertie - 05.53.73.29.90 ou 06.10.92.80.11  
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 05.53.57.76.82 [www.chateauletour.fr](http://www.chateauletour.fr)  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – Le Bourg – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – Le Bourg - 05.53.22.59.60  
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – rte de Lajasse – 05.53.24.05.99

### ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – le Bourg – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHET Meggane – Les Grèzes – 06.37.44.90.61

### PROFESSIONS LIBÉRALES AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin »

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN – Delphine POLET - Le Moulin – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

**Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous** – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 30  
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

### Autres

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74  
PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

## LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

### Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

#### Horaires des déchèteries du Bergeracois

	Bergerac Rue Denis Papin Tél. : 05.53.57.70.66		Saint Pierre d'Eyraud Route de Coutou Tél. : 05.53.74.80.91		Issigeac Route de Villeréal Tél. : 05.53.73.34.46		Sigoulès Route de Bergerac Tél. : 05.53.23.32.23	
<b>Lundi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Mardi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				
<b>Mercredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Jeudi</b>	9h - 12h	14h - 18h		13h30 - 17h				13h30 - 17h
<b>Vendredi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h		13h30 - 17h		
<b>Samedi</b>	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
<b>Dimanche</b>	10h - 12h	14h - 16h						

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC :

- d'une pièce d'identité,
- de la carte grise du véhicule,
- d'un justificatif de domicile.

## SPANC - CCPSP

(Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Le règlement du SPANC a été modifié et consolidé suite à la délibération n°2016-099 du Conseil communautaire de la CCPSP en date du 19/12/2016.

Il est consultable en mairie, dans les bureaux du SPANC à Eymet et Issigeac, et sera bientôt consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de communes.

De plus, de **nouveaux tarifs sont entrés en vigueur** au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une construction neuve ou une réhabilitation seule du dispositif :

- Contrôle de conception : 65€
- Contrôle de bonne exécution conforme ou non-conforme : 80€.

Les tarifs d'un contrôle périodique ou d'un contrôle dans le cadre d'une vente immobilière restent inchangés.

Enfin, le service du SPANC tient à rappeler que quel que soit le type de projet envisagé (permis de construire ou réhabilitation), **l'étude de sol reste obligatoire.**



## Bureau d'Information Touristique d'Issigeac

### **Expositions**

Deux expositions :

“*Le secret des terres*” par Claudie et Francis Hunziger (prêtée par les Archives Départementales de la Dordogne). Il s'agit des pigments utilisés par les Magdaléniens.

“*Vie ancestrale*” par Mme Corinne Tichadou, peintures représentant l'art préhistorique.

Exposition ouverte du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30, le dimanche de 10h à 12h30. Fermé le lundi.

Entrée gratuite.

### **Cartes de randonnées**

Les cartes randonnées d'Issigeac sont disponibles à l'Office de Tourisme qui regroupent les 17 circuits du canton. Elles sont en vente à 2,50€. Vous retrouverez également le topoguide du pays d'Eymet et de Beaumont. Les topoguides de Monpazier sont en rupture de stock.

Nous avons aussi une carte des randonnées cyclotouristes et balades à vélo dans tous le département en vente à 1€. Plusieurs boucles sont proposées par niveau de difficulté.

### **Recherche local**

Nous recherchons un local gratuit ou à louer d'environ 80m<sup>2</sup> pour entreposer la collection particulière de vannerie (et objets en rotin) de M. et Mme Vergne.

Office de Tourisme Portes Sud Périgord  
**Bureau d'Information Touristique d'Issigeac**  
Place du Château, 24560 Issigeac  
05 53 58 79 62 / [issigeac.tourisme@orange.fr](mailto:issigeac.tourisme@orange.fr)  
[www.issigeac-tourisme.fr](http://www.issigeac-tourisme.fr)

# ISSIGEAC

## EXPOSITION

Du 5 au 26 février

### *Vie ancestrale*

Corinne Tichadou

### *Le secret des terres*

Claudie et Francis Hunzinger

(Prêt des Archives Départementales de la Dordogne)

Salles du Caveau

Bureau d'Information Touristique

05.53.58.79.62

issigeac.tourisme@orange.fr

Ne pas jeter sur la voie publique IPNS